



# Compte rendu du CTL du 23 septembre 2014

## Ordre du jour :

- Bilan du pilotage unique BDV/PCE de PAU
- Mise en place du pilotage unique BDV/PCE de BAYONNE
- Rapprochement SIP/CDIF
- Rapport d'activité 2013
- Modification des horaires d'ouverture des trésoreries de PONTACQ, SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT et TARDETS
- Questions diverses (Formalité fusionnée, Outil FDD, trésorerie d'Anglet)

En liminaire, alors que les services et les personnels de la DGFIP sont de plus en plus la cible d'attaques intolérables, pas suffisamment dénoncées par notre Direction Générale, à l'exemple de la dégradation des CFP de Morlaix et d'Albertville, les élus CGT Finances Publiques 64 ont rappelé les difficultés rencontrées au quotidien par les agents d'accueil dans un climat de plus en plus tendu.

Nous avons demandé que la Direction prenne des mesures concrètes, en amont, par la diffusion d'une note sur la gestion d'une situation de crise (que doit faire un agent d'accueil lorsqu'il est sujet ou témoin d'une agression physique ou verbale), et en aval, par la prise en compte des situations de récurrence (transmission au Procureur de la République).

M. NESA a indiqué qu'une suite favorable serait donnée à ces demandes.

Par ailleurs, il a souligné que les « affaires » (la dernière en date étant la « phobie administrative » de Thévenoud ...) ne concernaient en rien l'administration fiscale, ou plutôt que c'est grâce à la DGFIP qu'il y a des contrôles et que les défaillants sont redressés.

Il a toutefois convenu que cela était difficile à faire entendre à un contribuable énervé !

S'agissant des futures suppressions d'emplois (encore 2.000 environ pour l'année prochaine), il va tenter de négocier des baisses d'objectifs.

Il ne souhaite pas de fermetures de services, mais a dû toutefois faire quelques propositions de réorganisation dans le cadre du Schéma Pluriannuel d'Adaptation des Structures et du Réseau à savoir, à l'horizon 2016-2019 :

- spécialisation des Trésoreries de Lescar (2016) et Morlaas (2017) avec transfert de l'activité recouvrement de l'impôt respectivement vers les SIP de Pau nord et Pau est ;
- création en structure des Pôles patrimoniaux de Pau et Bayonne (2016) ;
- fusion des SPF de Pau 1 avec Pau 2 et de Bayonne 1 avec Bayonne 2 (2017) ;
- fusion par absorption du SIE de Pau sud par le SIE de Pau nord (2018) ;
- fusion par absorption du SIE de Bayonne par le SIE d'Anglet (2018) ;

- fusion par absorption du SIP de Pau sud par le SIP de Pau nord (2019)

Il a précisé que ce n'était que des propositions et non des engagements de faire...d'autant qu'à notre demande, il a confirmé ne pas savoir où il serait, lui, en 2018-2019 ! En effet, son successeur aura peut être d'autres idées sur la question !!

M. CAGNAT a indiqué que la DG demanderait peut être que le pôle enregistrement des SIE soit basculé aux SPF...

## ORDRE DU JOUR

### ► **BILAN DU PILOTAGE UNIQUE BDV/PCE DE PAU ET MISE EN PLACE DU PILOTAGE UNIQUE À BAYONNE**

Le Pôle de Contrôle et d'Expertise (PCE) et la Brigade Départementale de Vérification (BDV) de PAU ont été placés, en 2012, sous un commandement unique (un chef de brigade et un adjoint) afin d'améliorer l'efficacité du contrôle fiscal sur le territoire Béarn-et-Soule.

Cette organisation existait déjà sur Biarritz (avec un chef de Brigade à la tête des deux services) et avait donné satisfaction en terme de cohérence et de suivi de travail entre les deux services.

Pour les agents, cela n'affecte pas leurs tâches et permet d'améliorer la coordination entre eux.

Le rapprochement ayant fait ses preuves, cette organisation va donc être mise en place sur le site de Bayonne.

La seule différence sera que l'actuel chef de PCE devient adjoint de son collègue chef de la BDV, alors que sur Pau, c'étaient de nouvelles têtes qui arrivaient.

Ceci posera-t-il un problème de positionnement ? Humainement, cela peut être mal vécu...

### ► **RAPPROCHEMENT SIP/CDIF**

Sur le département, la fusion est faite depuis belle lurette et la Direction s'en félicite, d'autant que, après enquête, 6 comptables ont déclaré être satisfaits de l'organisation actuelle et ont

estimé que leurs agents étaient eux-aussi satisfaits !!!

Evidemment !

Les élus CGT ont souligné que les agents n'avaient pas été sollicités !

Seul un comptable a fait remonter les difficultés. En effet, dans les services, le son de cloche n'est pas le même :

– la fusion a été faite sans les moyens nécessaires ;

– les géomètres n'ont été mis en soutien que très temporairement et leur technicité manque désormais ; mais c'est une volonté de la DG qui les « réserve » à la mise à jour du plan cadastral ;

– en effet, la formation est trop brève pour un métier à part entière qu'il faut s'approprier à la va-vite... Et encore, bienheureux ceux qui ont un « sachant »/ « expert »/ « référent » qui sauve le service !

Mais ils deviennent rares et la Direction locale a admis que tout n'était pas si rose.

Bref, ils veulent identifier les spécialistes et s'appuyer sur eux pour faire tourner la machine !

**Attention à ne pas les pressurer jusqu'à écoeurement !**

**Afin de garantir la bonne réalisation de cette mission, il faut mettre les moyens, les emplois et les formations nécessaires.**

## ► HORAIRES D'OUVERTURE DES TRÉSORERIES DE PONTACQ, ST-JEAN-PIED-DE-PORT ET TARDETS

Le CTL a été amené à discuter de 3 nouvelles modifications d'horaires d'ouverture au public, en provenance des trésoreries de Saint-Jean-Pied-de-Port (demande de fermeture le mercredi), de Pontacq (idem + vendredi après-midi), et de Tardets (diminution quotidienne de 30 minutes en fin de journée).

Ces demandes de modification d'horaires s'ajoutent aux 20 déjà examinées depuis 2010.

Dans le principe, il est clair qu'une diminution de l'accueil (guichet et téléphone) n'apparaît pas une réponse adaptée en terme de service public dans une période où la fréquentation est en hausse.

Mais une fois qu'on a dit cela, pour la CGT, la demande des agents concernés apparaît logique à partir du moment où, on le répète, c'est le manque d'effectif qui dégrade le fonctionnement de leur service.

La réaction légitime et immédiate des agents de Saint Jean Pied de Port, Pontacq et Tardets fait suite aux résultats des dernières CAP locales de mutations défavorables pour leur poste (non remplacement d'1 départ à Saint Jean Pied de Port et Pontacq, toujours pas d'arrivée à Tardets).

Les modifications demandées illustrent les difficultés des agents à accomplir la mission d'accueil du public en plus de leurs autres tâches. Et ces difficultés ne sont pas rencontrées que par les postes comptables.

Ainsi, la DG s'interroge actuellement sur les horaires d'ouverture en général. Les discussions en cours devraient aboutir à une note pour 2015 afin d'uniformiser les pratiques.

Plusieurs types de mesures sont envisagées dont notamment :

- harmoniser les horaires des structures d'une même CDFiP ;
- Distinguer selon que les services sont installés dans des communes de + ou - 10.000 habitants ;

- Adapter les règles lors de pics d'activité.

En attendant, M NESAS a indiqué qu'il fera une demande de poste spécifique en faveur de Tardets.

Il prévoit également de renforcer l'ERD par un appel au volontariat : 8 à 9 agents seraient concernés. Ils auraient le statut d'ERD, seraient maintenus sur leur poste actuel la majorité du temps et utilisés ponctuellement en renfort sur d'autres postes...

Difficile de savoir que penser de cette gestion de la pénurie !

Devant la disparité des situations présentées (amplitude d'ouverture hebdomadaire ramenée à 22 heures à Saint-Jean-Pied-de-Port, 18 heures Pontacq, 30 heures à Tardets) et dans l'attente des propositions par notre Direction Générale en matière « d'harmonisation » des horaires d'ouverture, les élus CGT ont opté pour une non participation au vote.

Le résultat des votes :

Pour Saint-Jean-Pied-de-Port : CGT : 4 non participation, Solidaires : 3 contre, FO : 2 contre, CFDT : 1 contre.

Pour Pontacq : CGT : 4 non participation, Solidaires : 3 contre, FO : 2 contre, CFDT : 1 contre.

Pour Tardets : CGT : 4 non participation, Solidaires : 3 contre, FO : 2 pour, CFDT : 1 pour.

## ► RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013

Les élus CGT avaient demandé que soit présenté un rapport d'activité afin d'évaluer les charges des services et les moyens nécessaires, exercice qui était fait « dans le temps », mais que la DG a abandonné depuis la fusion et face à la pénurie d'emploi que cette étude rendrait plus criante encore.

La Direction Locale a fait l'effort de nous présenter les missions du département, mais sans réellement répondre à notre demande.

Il apparaît toutefois clairement dans le rapport que les absences (maladie, formation,

syndicat...) équivalent à 45 emplois à temps plein...

Rendez-vous l'année prochaine pour un rapport plus précis.

## QUESTIONS DIVERSES

### ► FORMALITÉ FUSIONNÉE

En mars, les élus CGT Finances Publiques étaient intervenus sur la modification de la loi des finances concernant les actes mutations à titre gratuit contenant des immeubles (donations-donations partage)

Ces actes notariés, qui étaient soumis à la **double formalité** et présentés successivement au service enregistrement, rattaché à un SIE, puis au service de publicité foncière du lieu de situation de l'immeuble, ont été, à compter du 1er juillet 2014, **exclus de la double formalité** et soumis dorénavant à la **formalité unique**.

Ils ne sont désormais présentés qu'aux SPF qui perçoit l'intégralité des droits et taxes. Les SPF prennent donc en charge le travail précédemment effectué par les services enregistrement.

La question posée par notre organisation était de savoir si la DDFiP allait transférer les emplois correspondant aux charges transférées de l'enregistrement vers les SPF.

De plus, nous avons souligné que, pour les SPF, c'est un nouveau métier qu'il faut apprendre. Donc nécessité de formation et d'adaptation à l'outil de travail.

La Direction s'était engagée à étudier la question. Elle a donc évalué la charge de travail à 1,79 ETP annuel (0,95 sur Pau et 0,84 sur Bayonne). Par conséquent, il devrait être prélevé un emploi au Pôle enregistrement de Pau et un au Pôle de Bayonne... (enfin, sous réserve des très proches suppressions d'emplois pour 2015 !)

En réalité, il n'y aura sans doute pas de transfert...

**Pour nous, il est inconcevable que le transfert de charges ne soit pas accompagné de l'implantation des moyens nécessaires. Nous**

**avons souligné la situation déjà catastrophique des SPF et la situation de souffrance des agents.**

### ► OUTIL FDD (FRAIS DE DÉPLACEMENT)

Les élus CGT ont alerté la direction sur les difficultés rencontrées par les agents pour leurs remboursements de frais.

En effet, la nouvelle application, qui remplace AGORA, n'est pas ce qu'on pourrait appeler « conviviale » !

De plus, la « e-formation » a démontré toutes ses limites :

- Les agents n'ont pas le temps ;
- Et pour ceux qui avaient un peu de marge, impossible de poser des questions à son écran !

Le directeur a admis ne pas être au courant de ces difficultés.

La Direction a réagi rapidement, puisque de nouvelles formations « présentielles » celles-ci sont en cours d'organisation à l'heure où ce compte-rendu est publié.

### ► TRÉSORERIE D'ANGLET

Le nouveau maire, comme son prédécesseur, souhaite **recupérer les locaux communaux** actuellement occupés par cette trésorerie, mais désire néanmoins conserver ce service de proximité dans sa ville.

Toutefois, aucune solution de relogement dans le centre ne paraît réaliste.

Heureusement, le projet à l'aéroport est sur les rails.

Se posera prochainement la question du parking des agents.

A suivre...